

CADASTRE FORESTIER

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 6 MAR. 2002

Droit de sceau: Fr. 1.000

L'assesseur:
Le cadastre:

PLAN N°30

Délimitation du périmètre : Hubert Rappo, Inspecteur du 9^{ème} Arrond.
Relevé 1997 : Bureau de géomètres Vuadens S.A.

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir.

Mise à l'enquête : Limite de la forêt confinant à la zone à bâtir.

Pour approbation des délimitations forestières

L'inspecteur du 9^{ème} arrondissement

REMARQUE: SELON LES CRITERES
DE LA LOI FORESTIERE
FEDERALE DE 1991

JEAN-MICHEL VUADENS
ING. EP/SIA ET GEOM. OFFICEL
1870 MONTHEY



Monthey, juin 1997

Jean-Michel VUADENS SA, Ing. EP/SIA et géom. officiel, Rue de Château-Vieux 5, 1870 Monthey tél. 024/472 36 16 fax. 024/472 36 17

MONTHEY

1:1000

Feuille 31.

Feuille 29.

Feuille 28.

Feuille 37.

Feuille 38.

30

Monthey 1924-1925

Chau. Rappo
géom. off.

Mareindeux.

Semilles.

Combasse.

Pré Verney.

Champion.

Champ Moche.

Ruptet.

Cheneau.